

Correspondance de France

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse de photographie**

Band (Jahr): **14 (1902)**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Correspondance de France

par Léon VIDAL.



Cinématographe parlant.

Depuis un certain temps déjà l'idée de conjuguer le cinématographe avec un phonographe avait donné lieu à divers essais, mais sans succès. Il s'agissait naturellement d'obtenir un synchronisme parfait entre le fonctionnement simultané des deux appareils.

M. Gaumont, dont l'ingéniosité n'en n'est plus à faire ses preuves, a trouvé une très heureuse solution de ce délicat problème. A l'encontre de tentatives antérieures dans lesquelles c'était le cinématographe qui commandait le phonographe, il a fait l'inverse; le cinématographe, dans sa combinaison, est subordonné au phonographe. Il en résulte que si ce dernier s'arrête, l'autre s'arrête également. Il ne peut donc se produire ce fait bizarre du phonographe continuant à parler tandis que l'action serait interrompue dans le cinématographe.

La façon dont a été présentée à la Société française de photographie l'intéressante communication de M. Gaumont est des plus probantes. Il s'est fait reproduire lui-même, tenant à la main sa nouvelle création, le *Bloc-notes*, petit

appareil de poche fort bien compris, et le décrivant en faisant les mouvements nécessités par la mise en œuvre du dit appareil.

Toute l'action se trouve donc localisée dans le mouvement de ses lèvres tandis qu'il parle, celui des yeux et enfin celui des bras et des mains.

Le spectateur peut donc aisément constater le synchronisme parfait réalisé par la concordance absolue des mouvements et de la parole. L'illusion est aussi complète que possible, à la couleur près des objets.

Evidemment, de cette scène aussi simple que possible à une scène plus compliquée il n'y a qu'un pas et nous ne resterons pas longtemps sans assister à une communication encore plus attrayante dans laquelle M. Gaumont nous fera voir un certain nombre de personnages allant et venant, tandis que nous entendrons non seulement leur conversation mais les bruits divers de leurs pas, des meubles dérangés, de portes ouvertes et fermées, d'un instrument de musique, etc.

Cette solution ouvre certainement de nombreux horizons nouveaux à l'application déjà si remarquable du cinématographe silencieux. Il faut maintenant, pour achever de compléter les illusions diverses, arriver à projeter en couleur les sujets en mouvement.

Cette nouvelle projection ajoutée au cinématographe constituerait un progrès des plus merveilleux. La chose a été tentée déjà à Londres; il en est maintes fois question dans le *British Journal of photography*. M. Gaumont voudrait bien ajouter ce nouveau fleuron à ses divers succès qui l'ont classé en tête de nos constructeurs techniques.

Notre conviction est, qu'aidé des objectifs rapides que l'on fabrique actuellement, on arrivera certainement à l'impression instantanée à travers les écrans colorisés de la trichromie.

Déjà des essais faits avec l'objectif Grün il résulte qu'on a pu photographier instantanément un ballet en action dans un seizième de seconde pour chaque épreuve, ce qui promet pour l'avenir des recherches de cette sorte.

* * *

Du congrès international de la photographie professionnelle qui vient d'avoir lieu à Paris, nous n'avons rien à dire de particulier; les questions dont il s'est occupé ne pouvaient avoir d'autres sanctions que celles qui s'attachent à des vœux, si fondés soient-ils.

Par exemple, en matière d'enseignement professionnel de la photographie tout a été dit, tout reste à faire; un vœu de plus ou de moins n'y fera rien. Quelques membres du syndicat des photographes auraient pris un engagement pour une somme à verser le jour où la question serait assez avancée pour que les fouilles fussent déjà entreprises. Tout en applaudissant à cet acte de générosité, reconnaissons qu'il n'implique guère une action effective.

C'est par centaines de mille francs qu'il faudrait compter le jour où l'on se trouvera prêt à créer un enseignement professionnel complet, et ce jour est encore bien loin de nous.

L'on y a aussi parlé de la caisse de secours mutuels qui devrait exister dans le personnel de la photographie professionnelle au profit des malheureux de cette profession.

Voilà encore quelque chose d'utile qui ne semble pas appelé à une réalisation prochaine.

Déjà une caisse de cette sorte existe, elle ne demandait aux adhérents que 6 fr. par an soit 50 c. par mois. Le nombre des membres est resté infime, quoi que l'on ait fait. Il est aisé de conclure que la corporation photographique demeure insensible aux bienfaits de la mutualité, au moins jusqu'à nouvel ordre.

* * *

Il est encore une question sérieuse au sujet de laquelle il a été beaucoup parlé, c'est celle qui est relative à la jurisprudence photographique, ou autrement dit aux droits d'auteur en matière de photographie.

En ce qui concerne la France, aucune loi spéciale ne régit la propriété des œuvres photographiques et l'on peut se demander si le statu quo n'est pas préférable à une loi qui limiterait davantage la durée des droits d'auteur. Actuellement les tribunaux, à défaut d'une loi précise, appliquent aux photographies la loi spéciale aux œuvres d'art, et il est bien certain que le jour où une loi propre aux œuvres photographiques sera votée par le parlement, des restrictions seront apportées à l'application actuelle; il y aura une sorte d'assimilation entre les œuvres industrielles et les œuvres photographiques; or la propriété des œuvres industrielles est limitée à une durée de dix ans.

* * *

S'il est une question sur laquelle il y aurait lieu de s'entendre, à un point de vue aussi bien national qu'international, c'est celle qui a trait au recrutement et à la conservation pour l'avenir des documents photographiques.

Nous voyons s'accroître graduellement le nombre des associations qui se sont vouées à cet objet d'une si haute importance.

En Angleterre, notamment, en plus de la *Record photo-association* de Londres, il s'est créé une société analogue pour le canton de Surrey.

Nous avons la conviction que cette œuvre de conservation et de classement des documents photographiques ira se propageant dans tous les pays civilisés. Seulement il faudrait dès maintenant s'entendre sur bien des points et tout d'abord sur les moyens de conservation.

Mettre des photographies de n'importe quelle sorte dans

des boîtes, ce n'est pas en assurer la conservation; il en est dont la matière colorante ou autrement dit la matière formant l'image est susceptible de se détruire dans un temps plus ou moins long. De ce nombre sont les photographies



Phot. H. Linck, Winterthur.

à l'argent, celles surtout obtenues par action directement visible. Puis il y a les papiers servant de support aux images. La plupart des papiers couchés, en pâte de bois, se délitent et tombent rapidement en poussière.

Les clichés sur pellicules ou celluloïd et les bandes ciné-

matographiques positives sont destinées à une destruction prochaine résultant de l'instabilité même du support.

Bref, moult questions de ce genre méritent d'être étudiées, si l'on veut marcher d'un commun accord vers le succès de ces œuvres de conservation.

Nous ignorons si nous pourrions réussir à entraîner dans la voie de cette recherche l'ensemble des associations photographiques françaises. En tout cas cette tentative est à faire; il n'en peut résulter au pis aller qu'un insuccès qui maintiendra le statu quo; c'est tout ce qu'il y a à risquer, en comptant pour rien les pertes de temps et les frais de la campagne.

Les Anglais, qui ont plus que nous l'instinct de l'association, viennent de créer un *Colour Club*. Je ne pense pas qu'il soit possible d'en faire autant dans d'autres pays. Ils ont vingt membres pour ce club, dont l'objet est de pousser le plus avant possible le progrès et l'emploi de la photographie des couleurs.

Trouverions-nous vingt personnes en France pour constituer un groupement spécial de cette sorte; c'est ce que nous avons de la peine à croire, même en comptant sur l'apport de quelques bonnes volontés absolument étrangères à cette application pourtant si intéressante.

Ce groupe, s'il existait, rendrait certainement des services en prenant à cœur toutes les questions relatives à la photographie des couleurs, en provoquant l'organisation d'expositions et conférences relatives à cet objet, en recommandant les procédés, appareils spéciaux propres à la mise en œuvre des meilleures méthodes, en constituant une bibliothèque d'ouvrages et de spécimens concernant la photographie des couleurs.

Nous en parlons comme si c'était déjà chose faite, mais vraiment il y a loin de l'idée au fait et nous nous tâtons pour savoir si nous aurions le courage d'entreprendre la

création d'une pareille œuvre, si utile qu'elle nous paraisse !

En tout cas il serait bon que les groupements de cette sorte, qui seront créés, correspondent entre eux, de façon à multiplier par le nombre d'efforts de chaque associé, quelque soit sa nationalité, le chiffre des résultats recherchés ou atteints.

